



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu
Amt für Kultur KA

Rue Frédéric-Chaillet 11, CH-1700 Fribourg

T +41 26 305 12 81
fribourg-culture@fr.ch, www.fr.ch/secu

Fribourg, le 31 janvier 2025

Mesures d'impulsion

Appel à projets – Projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s et amateur-e-s

Sur la base des directives de la DFAC du 6 mars 2023 relatives au soutien d'impulsion à des projets culturels collaboratifs et considérant le succès rencontré par le premier appel à projets lancé en 2023, le Service de la culture lance un nouvel appel à des **projets culturels qui renforcent la collaboration entre professionnel-le-s et amateur-e-s**. Cette mise au concours a pour objectif de consolider et développer les liens – très importants dans le canton de Fribourg – entre pratiques culturelles professionnelles et amateurs. Un budget de **160 000 francs** est prévu.

Un appel à projets similaire avait été lancé en 2023 grâce auquel 13 projets ont été soutenus pour un montant total de près de 122 000 francs. [Découvrez ici la liste des associations lauréates.](#)

Dans le cadre des conditions et critères énoncés dans les directives, les projets soumis doivent répondre à une majorité des objectifs suivants (points d'attention en italique) :

- > **Favoriser l'échange, le partage d'expérience, la transmission de compétences et la collaboration entre acteurs, entreprises ou associations d'amateur-e-s et de professionnel-le-s ;**

Attention : la collaboration entre professionnel-le-s et amateur-e-s doit être plus étroite, par exemple, que l'engagement de solistes ou d'un orchestre professionnels, ou que l'organisation de cours donnés par des professionnel-le-s à des amateur-e-s.

- > **Permettre un saut qualitatif et pérenne dans cette collaboration ;**

Par exemple par le développement de compétences, la mise en place de collaborations pérennes via un projet pilote, l'acquisition d'un nouveau segment de public, etc.

- > **Proposer une forme de participation, de médiation ou de pratique culturelle qui favorise des expériences culturelles innovantes ;**

Attention : les projets culturels scolaires entrant dans le programme Culture & Ecole ne peuvent pas être soutenus par le présent appel.

Les projets doivent avant tout être innovants à l'échelle des parties prenantes.

- > **Participer au rayonnement de la culture amateur et professionnelle en particulier dans le canton ;**

- > **Développer, au moins en partie, une démarche commune de création artistique.**

La priorité sera en principe donnée à des projets visant une démarche artistique plutôt que – par exemple – de marketing, de communication, de gestion, etc.

Plusieurs outils de soutien du Service de la culture permettent d'ores et déjà de soutenir des projets culturels qui rassemblent professionnel-le-s et amateur-e-s – notamment via le programme Culture & Ecole ou le soutien aux engagements de professionnel-le-s dans des projets musicaux. **Le présent appel concerne uniquement des projets qui ne peuvent pas être soutenus par ces outils.** En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le Service de la culture.

La mise au concours se déroule en deux temps :

- 1) remise d'une brève esquisse de projet au moyen du formulaire disponible sur le site internet du Service de la culture ;
Attention : seul le formulaire sera pris en considération par le jury, merci de ne pas joindre d'annexe – elle ne sera pas lue.
- 2) si le dossier est sélectionné par le jury, le requérant est invité à déposer une requête complète.

Le montant maximal du soutien attribué par projet est de **15 000 francs**, qui ne peuvent constituer plus de **80% des coûts d'un projet**. Le montant est octroyé conjointement par l'Etat de Fribourg et la Loterie Romande : il n'est dès lors pas nécessaire de déposer une demande auprès de la Loterie Romande. Les projets devront impérativement se dérouler entre juillet 2025 et fin décembre 2026.

Le délai de dépôt des esquisses de projet est fixé au **23 mars 2025**.

Le jury informera les porteurs des projets retenus début avril. Les dossiers complets devront être déposés – sur invitation – d'ici le 1^{er} juin 2025.

Pour toute question : fribourg-culture@fr.ch